

Note sur le fonctionnement de la cantine rentrée 2023

La cantine ouvre à partir de ce lundi 04/09. L'accès au self a lieu entre 11h30 et 13h15. Les élèves disposent d'une carte d'accès à la cantine, distribuée gratuitement.

En cas de perte de cette carte, un tarif de 6€ sera appliqué. Cette perte doit être signalée le plus rapidement au bureau 1 à l'intendance afin que la carte soit bloquée et ne puisse pas être utilisée par une autre personne.

➤ Pour les élèves internes :

Les familles paient un forfait trimestriel comprenant la nuitée, le petit-déjeuner, le repas du midi et du soir. Pour les élèves boursiers, la bourse viendra en déduction du montant dû par les familles.

➤ Pour les autres élèves (non internes) :

Les nouveaux élèves du lycée qui souhaitent déjeuner dès la rentrée doivent joindre obligatoirement un chèque de 42 €, en cas de difficulté un crédit repas pourra être accordé sur justificatifs (dossier auprès de l'assistante sociale).

Chaque élève doit alimenter son compte de restauration, et ce compte n'est débité qu'en fonction des repas pris par l'élève soit 4,20 € à chaque repas. **Pour accéder à la demi-pension, ce compte de restauration doit toujours être créditeur. Les repas sont payés à la consommation.**

Pour les élèves boursiers, la bourse sera utilisée par le lycée pour payer les repas pris. Il n'est donc pas nécessaire d'alimenter le compte de restauration de l'élève.

Pour les élèves qui disposaient déjà d'un compte de restauration en 2022/2023, le solde de ce compte est automatiquement reporté pour cette nouvelle année scolaire. Les familles doivent veiller à alimenter ce compte durant l'année scolaire autant que de besoin.

Pour alimenter ce compte, les familles disposent de plusieurs modes de paiement :

- Paiement en ligne par carte bancaire à privilégier (montant minimum 20 €) : en se connectant sur Atrium avec les identifiants de connexion des parents (et non des élèves). Cliquer sur rubrique « Paiement en ligne »
- Paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Vauvenargues à déposer au bureau 1 à l'intendance ou dans la boîte aux lettres devant le bureau 1 (indiquer nom, prénom et classe de l'élève au verso du chèque)
- A titre exceptionnel paiement en espèces au bureau 1 à l'intendance.

Pour les élèves qui ne souhaiteraient manger que très rarement à la cantine ou qui ont oublié leur carte, un distributeur de badge jetable est disponible dans le couloir de l'intendance au prix de 4,20€. Les élèves doivent avoir l'appoint sur eux.

Règles de la demi-pension

- Avoir toujours sa carte de demi-pension pour accéder au self
- Avoir un solde créditeur sur son compte de restauration (*aucun élève ne pourra se présenter au self sans compte créditeur*)
 - Pour tout renseignement sur la cantine ou les bourses, s'adresser au bureau 1 à l'intendance : intendance.vauvenargues@ac-aix-marseille.fr